



N° souscripteur : 05164941M



AGENCE MORDELLES  
29 R DU MARECHAL LECLERC  
35310 MORDELLES  
Tél : 02.99.60.57.25 (coût d'un appel local)

ASSO HERMITAGE ATHLETIQUE CLUB  
RPT M MICHEL LUCE  
8 RUE DU GUESCLIN  
35590 L HERMITAGE

Noémie Ducrè  
3-5 Avenue du grand Périgné BP 40082  
49071 BEAUOUZE CEDEX  
Tél : 02.41.35.81.88 (coût d'un appel local)  
Mail : collectivites@groupama-loire-bretagne.fr

ASSO HERMITAGE ATHLETIQUE CLUB  
RPT M MICHEL LUCE  
8 RUE DU GUESCLIN  
35590 L HERMITAGE

Vos références  
N° client / identifiant internet : 31100195  
N° souscripteur : 05164941M  
N° contrat : 051649414000

Vos références  
N° de souscripteur : 05164941  
N° de contrat : 051649414000  
UG SAV :

ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE VIE ASSOCIATIVE

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

ASSO HERMITAGE ATHLETIQUE CLUB

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :  
GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE

Certifie par la présente que l'assuré est titulaire d'un contrat Groupama Cohésion - Plan d'assurance des associations n°4000, pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 à zéro heure.

Ce contrat accorde les garanties suivantes :

- **Responsabilité civile vie associative**

(à l'exclusion des manifestations soumises à autorisation préfectorale)

- **Domages causés ou subis par les immeubles confiés à titre gratuit ou onéreux**

Cette extension de garantie est acquise lorsqu'un immeuble non désigné dans les conditions personnelles est mis ponctuellement à la disposition de l'association pour une durée d'occupation n'excédant pas 21 jours consécutifs et ne revêtant pas un caractère habituel. Elle s'exercera, par sinistre, à concurrence de 1500000 € pour les dommages d'incendie, d'explosion ou du fait de l'eau et de 20000 € pour les autres dommages, sous déduction d'une franchise absolue de 200 €.

La présente attestation, délivrée pour servir et valoir ce que de droit, ne peut engager Groupama Loire Bretagne en dehors des termes et limites précisés par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le 23/09/2021 à Rennes

Pour la Caisse Locale, par délégation :  
le Directeur Général de la Caisse Régionale  
Le Directeur Général,



Bernard VEBER

ATTESTATION D'ASSURANCE  
ATTESTATION

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

ASSO HERMITAGE ATHLETIQUE CLUB

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :  
GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE

est titulaire d'une garantie « Accidents Corporels Formule 1 » pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021, par contrat « COHESION » n° 05164941M 4000, pour les capitaux (\*) suivants :  
- Décès : 20 000 €  
- Incapacité permanente : 40 000 €  
- Frais de soins : 300 €  
- Indemnités journalières : 20 €  
- Frais d'adaptation : 5 000 €  
- Frais de recherche : 5 000 €  
BENEFICIAIRES : membres de la section cyclo  
Cette attestation est délivrée dans les limites portées aux Conditions Générales et Particulières du contrat précité.

Fait le 23/09/2021 à Rennes

Pour la Caisse Régionale et par délégation de  
la Caisse Locale,  
Le Directeur Général,



Bernard VEBER



Coût d'un appel local  
en grande région  
sans abonnement

1/1



Coût d'un appel local  
en grande région  
sans abonnement



Tu trouveras ci-dessus les attestations de GROUPAMA relatives aux contrats souscrits par le HAC. Si tu souhaites bénéficier de garanties plus élevées et plus étendues que celles définies au contrat de base, il t'appartiendra de souscrire à titre individuel à des garanties complémentaires Invalidité, Décès, Indemnités journalières ...

Déclaration du licencié - Saison 2022  
À retourner obligatoirement au Club

Je soussigné(e) né(e) le

(pour le mineur) représentant légal de né(e) le

Licencié(e) au HAC CYCLOS de L'HERMITAGE {35}

Déclare :

- Avoir pris connaissance du contenu de la présente notice d'information relative aux contrats d'assurance souscrits par le HAC auprès de GROUPAMA pour le compte de ses adhérents ;
- Avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties complémentaires en cas de dommages corporels suite à un accident survenant pendant la pratique de mon activité sportive en sus des garanties de base « Accidents Corporels » décrites ci-dessus.

Fait à le {signature}